

Notification conformément à la législation OPA

Conformément à l'article 74 § 7 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, les actionnaires qui détiennent plus de 30 % des titres avec droits de vote de GBL ont notifié le 2 septembre 2019 à la FSMA ainsi qu'à GBL la mise à jour de la structure de l'actionnariat de contrôle à cette même date, qui est reprise ci-dessous :

- *Nombre et pourcentage de titres avec droit de vote détenus de concert par les personnes déclarant*

<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre de titres avec droit de vote</i>	<i>%</i>
Pargesa Netherlands BV	80.680.729	50,00
Sagerpar (*)	3.932.610	2,44
LTI One (*)	185.185	0,11
LTI Two (*)	129.770	0,08
URDAC (*)	141.108	0,09
FINPAR (*)	180.640	0,11
FINPAR II (*)	171.678	0,11
FINPAR III (*)	161.956	0,10
FINPAR IV (*)	154.568	0,10
Financière de la Sambre SA	38.500	0,02
The Desmarais Family Residuary Trust	500	p.m.
Total	85.777.244	53,16

(*) Actions dont le droit de vote est suspendu

- *Personne(s) physique(s) et/ou morale(s) détenant le contrôle ultime des personnes morales déclarant*

The Desmarais Family Residuary Trust, Gérard Frère et Ségolène Gallienne, liés par une convention d'action de concert.

• Chaîne de contrôle au 30 août 2019

